



École intégrée Chanoine-Ferland / Saint-Just



ORDRE DU JOUR

1^{re} réunion régulière du Conseil d'Établissement
le lundi, 21 octobre 2024, à 18 h 30, en présence,
à Chanoine-Ferland ou visioconférence sur Teams

1. Ouverture de l'assemblée et bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Nomination de la secrétaire.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2024 tenue à Chanoine-Ferland et par le biais d'une visioconférence sur Teams.
5. Suivi au procès-verbal
6. Correspondance.
7. Période de questions réservée au public. (15 minutes)
8. Information concernant la représentation des parents au conseil d'établissement.

9. Dossiers à présenter :
 - 9.1. Règles de régie interne (adoption), L.I.P., article 67
 - 9.2. Dénonciation de conflit d'intérêt, L.I.P., article 70
 - 9.3. Plan de lutte (informations)
 - 9.3.1. Comité
 - 9.3.2. Dates des rencontres
 - 9.3.3. Nouveau gabarit
 - 9.4. Règles de fonctionnement du service de garde
 - 9.5. Campagne de financement et festival Scholastic

10. Activités sportives, culturelles et éducatives
 - 10.1. Présentation du projet de calendrier des activités 2024-2025
 - 10.2. Fond 2 pour les dépenses reliées aux événements spéciaux.
 - 10.3. Halloween
Campagne pour recueillir de l'argent au profit d'Opération Enfant Soleil
 - 10.4. Camp des 6^e année

11. Frais exigés aux parents

12. Varia :
 - Formation obligatoire pour les nouveaux membres parents du CÉ.
 - Planification COSP 3^E cycle du primaire
 - Retour sur les photos
 - Directive du ministre de l'Éducation sur l'utilisation des outils informatiques personnels des élèves dans les locaux des écoles.

13. Levée de l'assemblée.
Prochaine rencontre : lundi le 25 novembre à 18h30 à Saint-Just.

Marilyn Bolduc, présidente

*Article 64 : toute décision du conseil d'Établissement
doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves*

